

# CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE FORSEE POWER

Forsee Power fabrique des systèmes de batterie intelligents pour une électromobilité durable. Le développement durable est au cœur de toutes nos actions, non seulement parce que nous fabriquons des produits durables, atténuant l'impact du transport sur le climat, mais également par notre engagement à avoir un impact positif sur les personnes et l'environnement, dans le respect des critères Environnement, Social et Gouvernance.

Dans le cadre de notre stratégie de développement durable, nous nous engageons à nous approvisionner de manière responsable, en partenariat avec des fournisseurs qui partagent la même vision d'une planète durable, contribuant aux objectifs de [développement durable des Nations Unies](#).

## DROIT DE L'HOMME ET DROIT DU TRAVAIL

### **Respect du droit**

Dans chaque pays où vous exercez,

- Vous respectez toutes les lois et règlements applicables à votre activité.
- Vous respectez les droits de l'Homme.
- Vous faites preuve de diligence dans votre choix de fournisseurs et prestataires afin de vous assurer que l'ensemble de votre chaîne logistique ne participe à aucune violation des droits de l'Homme.

### **Absence de discrimination**

Vous n'exercez aucune discrimination et promouvez l'égalité de traitement et des chances de vos employés indépendamment de leur couleur de peau, nationalité, origine ethnique, convictions politiques, origine sociale, sexe, orientation sexuelle, identité de genre, situation familiale, convictions religieuses ou âge.

Vous assurez à tous vos employés un traitement digne et humain, notamment en ne tolérant aucun comportement discriminant, de harcèlement moral ou sexuel et en assurant l'accès à un mécanisme visant à protéger les employés qui dénoncent ces comportements.

### **Droit et conditions de travail**

Vous vous assurez que les conditions de travail de vos employés sont dignes et conformes aux législations locales et internationales applicables.

Vous n'avez pas recours à, et vous vous assurez que sont exclues de votre chaîne logistique, toutes formes de servitude, de travail forcé ou sous la menace, de rétention de rémunération des employés, de traite des êtres humains ou d'esclavage, au sens moderne comme traditionnel du terme. Vous n'employez pas d'enfants âgés de moins de 15 ans ou,

dans les pays bénéficiant des exceptions accordées aux pays en voie de développement par la Convention n° 138 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), âgés de moins de 14 ans. Conformément à la Convention n°182 de l'OIT, vous ne confiez pas l'exécution de travaux dangereux à des personnes âgées de moins de 18 ans.

Vous respectez le droit des employés de recevoir une rémunération juste, de bénéficier d'horaires de travail et de jours de congé conformes aux dispositions législatives et réglementaires du pays où vous exercez.

Vous respectez les dispositions législatives et réglementaires en matière de salaire minimum dans chaque pays où vous exercez.

### **Association et négociation collective**

Vous respectez le droit d'association, d'activité syndicale et de négociation collective prévu par les lois et règlements nationaux et internationaux applicables.

Vous respectez les conventions collectives applicables à vos activités.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

### **Équipements de protection**

Vous mettez à la disposition des employés les équipements de protection individuelle (EPI) et collective appropriés, conformes aux normes en vigueur, et vous vous assurez que ces équipements sont utilisés correctement et maintenus en bon état.

### **Formation et sensibilisation**

Vous dispensez régulièrement des formations et des sessions de sensibilisation sur les enjeux de santé et sécurité au travail, incluant les risques spécifiques à votre secteur et les bonnes pratiques à adopter pour les prévenir.

# CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE FORSEE POWER

## ***Suivi et prévention des accidents***

Vous assurez un suivi rigoureux des accidents du travail et de leurs causes. Vous analysez ces données pour développer des stratégies efficaces visant à réduire au maximum la fréquence et la gravité des accidents, incluant des mesures préventives et correctives.

## ***Environnement de travail sûr***

Vous maintenez un environnement de travail sûr et sain, en identifiant et en évaluant régulièrement les risques pour la santé et la sécurité des employés. Vous mettez en œuvre des mesures de contrôle et d'atténuation appropriées pour minimiser ces risques.

## ***Bien-être des employés***

Vous promouvez le bien-être physique et mental des employés en instaurant des programmes de soutien, des pauses régulières et des espaces de travail ergonomiques.

## ***Conformité et audits***

Vous respectez toutes les législations et réglementations nationales et internationales en matière de santé et sécurité au travail.

## **ENVIRONNEMENT**

### ***Respect des législations***

Vous respectez les contraintes législatives et réglementaires nationales et internationales en matière de droit de l'environnement et vous vous engagez à aller au-delà des exigences minimales lorsque cela est possible.

### ***Principe de précaution***

Vous adoptez le principe de précaution en détectant, identifiant et évaluant les risques environnementaux potentiels.

Vous prenez toutes les mesures appropriées pour atténuer ou éliminer ces risques, y compris l'utilisation de technologies et de pratiques durables.

### ***Réduction de l'impact environnemental***

Vous minimisez votre impact sur l'environnement et contribuez activement à la lutte contre le changement climatique, notamment par :

1. La réduction de vos consommations d'énergie et d'eau grâce à des pratiques efficaces et des technologies économes en ressources.

2. La réduction de vos émissions de CO2, en établissant une stratégie de décarbonation claire avec des objectifs de neutralité carbone ambitieux.
3. La limitation de votre impact sur la biodiversité, en protégeant et en restaurant les habitats naturels.
4. La diminution de l'utilisation de ressources non renouvelables ou de produits non respectueux de l'environnement, en favorisant les alternatives durables.
5. La limitation de vos déchets et la maximisation du recyclage et du réemploi, incluant des programmes de gestion des déchets innovants.

## ***Innovation et cycle de vie des produits***

Vous innovez pour développer des produits dont l'impact environnemental est le plus faible possible sur l'ensemble de leur cycle de vie, depuis la conception jusqu'à la fin de vie.

## ***Matières premières responsables***

Vous déployez des efforts raisonnables pour éviter l'utilisation de matières premières provenant de zones de conflits ou à haut risque. Vous assurez la traçabilité des matières premières et pratiquez une politique de transparence quant à leur origine et leur empreinte carbone, en travaillant avec des fournisseurs responsables et en promouvant des pratiques d'approvisionnement éthique.

## ***Sensibilisation et collaboration***

Vous sensibilisez vos employés, vos partenaires et vos clients aux enjeux environnementaux et vous collaborez avec eux pour atteindre des objectifs communs de durabilité et de protection de l'environnement.

## **PROTECTION DES DONNÉES**

Vous êtes en règle avec le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), et toute donnée à caractère personnel qui vous est divulguée est collectée conformément aux législations et réglementations applicables sur la protection des données.

Vous assurez un droit individuel d'accès, de retrait, de rectification de ces données, un droit à l'effacement, un droit à la limitation du traitement, un droit à la portabilité des données et un droit d'opposition, dans les conditions prévues par ledit RGPD.

# CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE FORSEE POWER

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Vous respectez toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption, dans chaque pays où vous exercez.

Vous ne vous livrez à aucune forme ou pratique de corruption, qu'elle soit active ou passive, directe ou indirecte.

Vous n'accordez, et vous engagez à ne pas accorder, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents, des rémunérations ou avantages de quelque nature que ce soit à aucune personne aux fins d'obtenir un quelconque avantage indu.

Vous vous assurez d'éviter tout conflit d'intérêt susceptible d'influencer des relations professionnelles.

Vous agissez conformément aux législations applicables en matière de concurrence, de douanes, de contrôle aux exportations et vous ne facilitez pas, directement ou indirectement, le blanchiment d'argent ou le financement de tout acte terroriste.

## ETHIQUE ET SANCTIONS

En signant l'accusé de réception du présent Code de Conduite des fournisseurs de Forsee Power, vous confirmez que ni vous, ni vos sous-traitants, ni vos fournisseurs ne faites l'objet de sanctions nationales ou internationales à même d'affecter les relations commerciales entre votre société et Forsee Power, ou Forsee Power et ses propres clients.

Vous assurez un suivi de vos sous-traitants et fournisseurs au regard des potentielles sanctions nationales et internationales, notamment par le biais d'un logiciel et/ou d'un outil de compliance afin de détecter de telles sanctions.

Vous vous engagez, en cas de détection de sanctions imposées à vous, un ou plusieurs de vos sous-traitants et/ou fournisseurs, à en notifier Forsee Power dans les 24 heures après avoir détecté ces sanctions.

## GOUVERNANCE

En signant l'accusé de réception du présent Code de Conduite des fournisseurs de Forsee Power, vous confirmez en avoir pris connaissance, adhérer aux principes qui y sont énoncés, et vous engagez à les respecter. Vous accordez à Forsee Power un droit

d'accès, suivant un préavis écrit et raisonnable, à vos locaux de production pour procéder à un audit visant à vérifier le respect de vos engagements au titre du présent Code de Conduite. En cas de manquement à vos engagements, Forsee Power se réserve le droit de prendre des mesures telles que la suspension de nos relations commerciales jusqu'à votre mise en conformité, voire leur rupture si Forsee Power estime le manquement suffisamment grave ou irrémédiable.

Nous encourageons nos fournisseurs à s'engager dans une démarche de responsabilité sociale et sociétale, notamment en matière de développement durable, en définissant leur propre code de conduite intégrant ces principes et en formalisant des objectifs pluriannuels.

Pour plus d'informations sur la stratégie de développement durable de Forsee Power, visitez : <https://www.forseepower.com/fr/developpement-durable/>

## ECOVADIS

Nous encourageons nos fournisseurs à passer l'évaluation EcoVadis. Cette agence de notation extra-financière évalue principalement les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, permettant d'attester du niveau de maturité sur les engagements et les actions de ces derniers. Elle évalue les entreprises sur quatre thématiques : environnement, social et droits de l'homme, éthique et achats responsables.

Pour plus d'informations sur EcoVadis, visitez : <https://ecovadis.com/>

Avez-vous passé la certification EcoVadis?

- oui
- non

Si oui, en quelle année vous avez été certifié sur quel périmètre ? (ex : certification reçue en 2022 sur les données 2021)

Quel score avez-vous obtenu ?

- Platine - Top 1 % (score global compris entre 75 et 100)
- Or - Top 5 % (score global compris entre 67 et 74)
- Argent - Top 25 % (score global compris entre 56 et 66)
- Bronze - Top 50 % (score global compris entre 47 et 55)

# ACCUSÉ DE RECEPTION DU CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE FORSEE POWER

Veillez lire le texte suivant et utiliser l'espace prévu pour entrer votre signature comme accusé de réception et conformité au présent Code de conduite des fournisseurs.

Une fois signé, veuillez envoyer une copie de cet accusé de réception à Forsee Power.

*J'accuse réception d'une copie du Code de Conduite des Fournisseurs de Forsee Power. Je comprends que je suis obligé(e) d'en prendre connaissance et de me conformer pleinement à son contenu.*

*Je comprends que ma signature ci-dessous confirme que j'ai lu, compris les déclarations précédentes et que je respecte la politique.*

**Nom de la société :**

**Nom du signataire :**

**Titre :**

**Date:**

**Signature:**